
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 28 mai 2009

1. ADMINISTRATION (Raymond Bron)**Personnel**

Notre collaboratrice, Madame Jocelyne Mermoud, employée d'administration chargée du contrôle des habitants et de la police des étrangers, prendra sa retraite à la fin du mois d'août.

Son poste a été mis au concours ; il a suscité 79 candidatures. La procédure habituelle comprenant l'analyse des dossiers, des entretiens précédés de tests de connaissances et d'aptitudes est en cours. Elle devrait permettre l'engagement d'une personne pour le début du mois d'août.

2. URBANISME (Raymond Bron)**Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)**

Rappelons que le SDNL se décline en 8 chantiers territoriaux et 6 chantiers thématiques. Le chef de projet ayant pris ses fonctions en fin d'année passée, les chantiers sont progressivement mis en œuvre.

Des mandats d'études ont été attribués pour le chantier 1 réglant le développement de la zone Lussey – Bel-Air sur les communes de Lausanne et Romanel, le long de la ligne du LEB.

Plus près de nous, le projet territorial 2a1, prévoyant l'extension du réseau tl sur la commune du Mont a fait l'objet de premières décisions :

- la ligne de trolleybus 8 sera prolongée toutes les 10 minutes depuis Bellevaux jusqu'au Grand-Mont dès décembre 2009, la ligne devant être électrifiée dans sa totalité dès 2012, permettant la cadence de 7,5' ;
- une interface de transbordement au Grand-Mont pour les usagers se dirigeant ou en provenance des communes voisines du Nord (ligne 60) sera créée à l'horizon 2012 ;
- dans ce même délai, il est prévu le prolongement de la ligne 21 (trolleybus, fréquence 7.5') depuis la Blécherette jusqu'au Grand-Mont, le prolongement de la ligne 22 (autobus, fréquence 7.5') jusqu'au centre du quartier de la Clochette et une liaison de type régional Grand-Mont – Prilly.

Les études relatives au chantier 2a2, qui a pour vocation d'améliorer, voire de créer des transports publics entre la deuxième couronne SDNL (Froideville, Bretigny, Cugy, Morrens, Sullens et Boussens) et l'ouest lausannois (UNIL/EPFL, centres commerciaux, gares, etc), ont également débuté.

Le chantier thématique 4 consistant à préserver l'armature verte dans le cadre de l'urbanisation régionale, est placé sous la conduite de Cugy ; ce chantier sera mis en route cette année.

Ceci n'est qu'un maigre aperçu des réflexions, études et négociations en cours pour maîtriser l'intense urbanisation prévue dans notre région au cours des 20 à 30 prochaines années.

Nous vous signalons deux pistes pour en savoir davantage sur ces projets : la journée d'information qui sera organisée le 12 septembre prochain entre 09h00 et 14h00 à la Blécherette, sous l'égide du « Marché du SDNL » et le site www.sdn.ch.

3. ASSURANCES (José Rohrer)

Assurances

Après avoir analysé les propositions émanant du rapport du courtier en assurance, la Municipalité a pris l'option de conclure de nouvelles assurances couvrant les dégâts au matériel informatique et au matériel dans ses propres bâtiments.

Une assurance protection juridique à contracter pour le 1^{er} janvier 2010 viendra clore cette opération.

4. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Collège de la Cavenettaz

La Municipalité a pris la décision d'installer un détecteur de présences pour gérer l'éclairage de la porte d'entrée. La somme investie est de Fr. 527.70 et facilitera le travail des enseignantes.

Maison Villageoise

A la suite de la panne survenue sur l'installation de chauffage de la Maison Villageoise, la Municipalité a fait procéder au changement du moteur défectueux ainsi que sur le câble du connecteur pour un montant de Fr. 1045.85.

Les défauts touchant les détecteurs de présences ainsi que l'éclairage sur les fourneaux ont été réparés pour un montant de Fr. 1'674.--.

La sonorisation de la maison villageoise a été installée et donne satisfaction malgré quelques petits problèmes de réglage. Le coût de cette opération s'est élevé à Fr. 15'600.--. Ce montant sera prélevé sur le crédit pour investissements urgents et imprévus accordé à la Municipalité.

Locaux de la protection civile

A la suite d'une inspection de la protection civile, il appert que l'installation électrique de l'abri doit être mise en conformité. La Municipalité a pris la décision de faire procéder aux adaptations nécessaires pour une somme de Fr. 1'225.65.

5. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Sans revenir longuement sur les journées d'inauguration du 8 mai pour le collège de la Combe et du 9 mai pour l'établissement scolaire de Cugy et environs, il convient de souligner le remarquable travail de la direction, des maîtres et des élèves, qui, par leur enthousiasme et leur préparation aussi minutieuse qu'inventive ont conquis un très nombreux public venu des quatre communes membres de l'ASICE.

5. COURS D'EAU (Pierre-André Janin)

Canal du moulin

En application du préavis 01/06 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 19 septembre 2006, nous portons à votre connaissance une dépense urgente de plus de Fr. 5'000. —.

Il a été constaté, en automne 2008, qu'un trou prenant de plus en plus d'ampleur se formait sur la rive droite du canal, à la hauteur du bâtiment Morenza, Rte de Montheron 12.

L'hiver précoce a empêché une réfection immédiate ; dès les premiers jours du printemps, force fut de constater que le remblayage devenait de plus en plus urgent et important.

Les travaux ont donc été commandés et exécutés ; ils recouvrent le remblayage du trou lui-même, la réfection et le curage du canal.

Compte tenu de la dégradation de la situation au cours de l'hiver, le devis initial réclamé à la fin de l'automne (14'603.--) sera vraisemblablement dépassé, mais demeurera de compétence municipale au sens du préavis susmentionné.

N'ayant pas pu figurer au budget 2009, ce montant sera prélevé sur le crédit global accordé à la Municipalité en début de législature.

5. POLICE (Pierre-André Janin)

Contrat de prestations

Le débat public concernant le système sécuritaire dans le canton (police unique ou police coordonnée) n'épargne pas Cugy, qui, comme 38 autres communes, ont signé un contrat de prestations avec la gendarmerie.

Le quotidien 24h. s'est fait l'écho d'une réunion des syndics de notre district en prétendant que la Municipalité n'était pas satisfaite du contrat conclu il y a 18 mois ; il n'en est rien. Notre syndic a simplement dénoncé auprès de la cheffe du département, Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, le flou qui entourait l'accord signé entre le canton et les associations de communes pour une police partagée.

Depuis lors, la Municipalité a reçu deux délégués du département qui ont apporté quelques éclaircissements utiles.

Pour l'heure, il n'y a pas lieu de modifier le dispositif en vigueur depuis le début de l'année 2008.

Sondage sur la sécurité de proximité

Le sondage effectué auprès de la population est en cours d'évaluation ; plus de 25% des documents envoyés ont été retournés. Les résultats pourront bientôt être publiés et être analysés par la commission municipale de police.

6. ROUTES (Marianne Grec)

Limite de vitesse en entrée de localité

Suite à notre demande au service des routes de réduire la vitesse à 50 km/h. de la RC 501b depuis le S du Budron jusqu'à l'entrée du village (actuellement 60 km/h.), la commission consultative de la circulation a décidé l'abrogation du 60 km/h. et l'introduction du 50 km/h.

Cette limitation a été publiée dans la FAO du 10.03.09 et après le délai de recours, nous attendons très prochainement la décision d'entrée en force.

7. EPURATION (Marianne Grec)

Step de Praz-Faucon

Au début avril, le silo de la Step de Praz-Faucon débordait et son trop-plein déversait les boues dans la biologie.

Notre exploitant M. Eric Bron a installé la déshydrateuse mobile et a tenté d'assécher les boues. Malheureusement, cette opération s'est avérée impossible. En effet, après les longs mois de gel de cet hiver, les boues ont changé de structure et les flocculants utilisés l'an passé n'avaient plus les effets escomptés.

Une solution d'urgence devait être trouvée pour vider une partie du silo. Lausanne-Vidy n'acceptant pas les boues liquides, nous avons trouvé la possibilité à Bienne de déshydrater, 100m³ de boues pour un prix à peine supérieur au coût habituel.

Une seconde et même opération a dû être entreprise en attendant une machine à déshydrater louée qui est arrivée le lundi 25 mai 2009.

Les boues déshydratées qui ne peuvent plus être étendues sur les champs, seront brûlées à Lausanne pour le prix de Fr. 134.50 la tonne brute.

Pour l'avenir de la déshydratation des boues de Praz Faucon, nous allons étudier diverses solutions possibles.

LA MUNICIPALITE